BILAN DES MOUVEMENTS DES COMPTABLES POUR 2019 SUR LE PLAN NATIONAL POSTES C2 et C3

Le mouvement annuel national pour accéder aux postes comptables est entré en phase de croisière. Les nouvelles règles définies par l'administration ont été appliquées et consolidées lors de ce mouvement. Les résultats sont les suivants :

MOUVEMENT C2

315 postes ont été concernés pour 314 l'année précédente, soit une stabilité remarquable. Ils se répartissent ainsi : 15 PRS, 1 SDE, 28 SIE, 73 SIP, 25 SIP-SIE, 22 SPF, 41 TM, 110 TS ;

Le mouvement se traduit par 180 mutations, 21 nominations suite à fusion et 113 promotions dont 6 promotions suite à fusion.

150 administratifs sont affectés et 6 agents comptables repositionnés sur un poste.
Répartition par grades : 1 AFIPA, 114 IDIV classe normale, 143 IDIV hors classe, 57 IP Fip
On compte 114 femmes dans le cadre de ce mouvement, la parité n'est pas encore atteinte !

MOUVEMENT C3

214 postes ont été concernés pour 211 en 2018, se répartissant ainsi : 5 PRS, 4 SIP, 3 SIP-SIE, 5 SPF, 96 TM, 101 TS.

Le mouvement se traduit par 95 mutations, 9 nominations suite à fusion, 1 promotion suite à fusion et 109 promotions.

147 administratifs sont affectés ou repositionnés sur un poste comptable.
Répartition par grades : 104 IDIV classe normale, 110 IFiP
On compte 105 femmes dans le cadre de ce mouvement, soit près de 50 % des postes pourvus, le signe certainement d'un rééquilibrage dans le temps à venir pour les échelons supérieurs.

Le mouvement 2019 intègre les nombreux départs en retraite des comptables, les effets de la restructuration du réseau et son corollaire, la réduction du nombre de postes comptables. Dans ce contexte, ce mouvement affiche la désignation du comptable responsable du poste fusionné et le gel de certains postes. Les secteurs les plus touchés sont pour l'instant les SIE et les SPF, suivis des SIP. Il faut s'attendre à une généralisation de cette tendance pour les prochaines années.

L'annualité des mouvements et leur séparation entre catégories (C1d'une part et C2/C3 d'autre part) entraînent de nombreux intérims de postes comptables et certaines installations sont de ce fait différées en cours d'année.

Le mouvement des postes C2 est plus marqué par la défiliarisation que le mouvement des postes C3.

Au 1er janvier 2018, le classement des postes comptables se répartit de la manière suivante (Arrêté du 31 janvier 2018 relatif au classement de postes et d'emplois de CSC à la DGFIP) :

C1 :	848 postes
C1+ (HEC) :	42 postes
C2 :	1581 postes
C3 :	1052 postes
C4 :	182 postes
TOTAL	3705 postes

Les postes C2 et C3 représentent 71% des postes comptables de la DGFIP et les postes C4 sont en nette diminution. Le CRCP continuera d'être attentif à l'impact des ASR départementaux et à la redistribution des indices résultant de la suppression des postes comptables.

La nouveauté de l'année viendra de l'organisation des mouvements annuels locaux réalisés à l'initiative des directeurs.
Ce mouvement local pourra être proposé par le directeur, qui devra préalablement recueillir l'accord des comptables concernés ou il pourra être demandé par les cadres concernés avant d'être validé par le directeur.

Les mouvements locaux interviendront en amont des mouvements nationaux, de début juin à fin septembre selon des modalités précisées dans la note RH1B 2018. Les permutations seront également décidées sur cette période.
Le premier cycle de mouvements locaux sera donc lancé entre juin et septembre 2019 pour des dates d'effet à compter d'octobre de cette même année.

Le CRCP a émis de nombreuses réserves sur le mouvement annuel qui comporte d'importants inconvénients et réduit le nombre de chances de repositionnement des comptables dont le poste est déclassé ou supprimé. La solution n'est pas comme le considère la DGFIP dans un mouvement local qui ne pourra qu'ouvrir la porte à la disparition des règles existantes, en particulier l'ancienneté et le périmètre national des mouvements.

N'hésitez pas à faire remonter vos questions et problématiques locales via le site www.comptable-etat.fr (rubrique « nous contacter »).